

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE



N° 9733

RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
CHANGEMENT DISPOSITIF CHAMBRE ORANGE RUE PASCAL LEULLIETTE RD213

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route

Vu la demande présentée par la société VTPS-SAS à Menneville, qui réalise pour Orange des travaux de changement de dispositif de chambre rue Pascal Leulliette

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation restreinte à une voie rue Pascal Leulliette au droit du chantier à partir du 23/01/2023 et pour une durée de 30 jours.

Art 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier. Le chantier sera interdit au public.

Art 3 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise VTPS-SAS
- Le CD59 et la CCHF
- La gendarmerie, le SDIS, le gestionnaire de transports scolaires et le SIROM.

Fait à WATTEN, le 05/01/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.